Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260416-2026_04_DELA_41-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 AVRIL 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	49
Présents	48
Votants	49

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 17/04/2026

L'an 2026, le 16 avril à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 10 avril 2026, la séance est présidée par David BUISSET.

Présents : Marie-Thérèse ANDRE, Christophe BAOT, Jean-Pierre BATTAIS, Lydie BERNARD, Olivier BERNARD, François BORDIN, Hervé BOURGOUIN, Christelle BROSSELLIER, David BUISSET, Mireille CAZIN, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Loïc COMMEUREUC, Vincent DAUNAY, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Jean -Pascal DESBOIS, George DUMAS, Anthony FEVRIER, Corentin GAILLARD, Marie-Madeleine GAMBLIN, Sandrine GUERCHE, Catherine GUÉRIN, Rodolphe HAREAU, Olivier IBARRA, Josiane JACOB, Luc JEANNEAU, Pierre JÉHANNIN, Éric JOUBERT, Jean-Yves JULLIEN, Sébastien LAVOLLÉE, Joël LE BESCO, Loïc LEBRET, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-Luc LEGRAND, Marie- Noële LEGROS, Jérémy LOISEL, Erick MASSON, Vincent MELCION, Serge MILLET, Benoît MODESTE, Isabelle MOREL, Johan MORIN, Annabelle QUENTEL, Hervé ROUAULT, Evelyne SIMON-GLORY, Benoît SOHIER, Christian TOCZE, Benoit VIART.

Pouvoir(s) : Frédérique LE FUR BASLE pouvoir à Loïc LEBRET.

Absent(s) excusé(s) : Frédérique LE FUR BASLE.

Secrétaire de séance : Vincent DAUNAY

N° 2026-04-DELA-041 : Élection des vice-présidents et des autres membres du Bureau

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260416-2026_04_DELA_41-DE

1. Cadre règlementaire :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2025-10-16-AP-CCBR, en date du 16 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de la Communauté de communes Bretagne romantique est fixé à 50 et leur répartition par commune membre ;
- Vu la délibération n°2026-04-DELA-39 du 16 avril 2026 relative à l'élection du Président de la communauté de communes ;
- Vu la délibération n°2026-04-DELA-40 du 16 avril 2026 relative à la détermination de la composition du Bureau ;
- Vu le procès-verbal de l'élection des membres du Bureau ;
- Vu les résultats du scrutin ;

2. Règlementation applicable à l'élection des membres du Bureau :

En application de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux membres du bureau par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code, les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Il n'y a pas d'obligation à ce que la composition du Bureau communautaire soit paritaire entre les femmes et les hommes.

Les élections se déroulent successivement, vice-président par vice-président, dans l'ordre de leur rang, puis, le cas échéant, pour chacun des autres membres du Bureau. Les bulletins blancs et nuls sont annexés au procès-verbal sans être comptabilisés pour le quorum dans les suffrages exprimés.

Il est précisé que leur élection est liée à celle du président. Ainsi, toute nouvelle élection du président conduira à une nouvelle élection des vice-présidents et des autres membres du Bureau.

Généralement, cette élection s'accompagne d'une délégation à chaque vice-président, attribuée par arrêté, par le président dans un domaine spécifique. Au titre de sa délégation, un vice-président est amené à formuler des propositions dans le cadre de diverses instances.

Il est précisé que le vice-président ou le conseiller délégué entretient une relation de confiance avec le Président de l'intercommunalité, qui lui a confié sa délégation de fonction et lui donne souvent mandat pour le représenter auprès des différents partenaires.

3. Election des membres du Bureau :

Au vu de la délibération n°2026-04-DELA-40 du 16 avril 2026 relative à la détermination de la composition du Bureau, il convient d'élire 9 vice-présidents et 2 conseillers délégués.

Après un appel de candidature pour chaque poste de vice-président et de conseiller délégué, il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires rappelées par le Président.

Au vu des résultats du vote retranscrit dans le procès-verbal d'élection des membres du Bureau joint en annexe ;

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260416-2026_04_DELA_41-DE

- **DE PROCLAMER** Monsieur Jérémy LOISEL, conseiller communautaire, élu 1er vice-président et le déclare installé ;

- **DE PROCLAMER** Madame Catherine GUERIN, conseiller communautaire, élue 2ème vice-présidente et la déclare installée ;

- **DE PROCLAMER** Monsieur Jean- Pascal DESBOIS conseiller communautaire, élu 3ème vice-président et le déclare installé ;

-**DE PROCLAMER** MONSIEUR Sébastien DELABROISE, conseiller communautaire, élu 4ème vice-président et le déclare installé ;

- **DE PROCLAMER** Monsieur Christian TOCZE, conseiller communautaire, élu 5ème vice-président et le déclare installé ;

- **DE PROCLAMER** Madame Marie-Madeleine GAMBLIN, conseiller communautaire, élue 6ème vice-présidente et la déclare installée ;

- **DE PROCLAMER** Madame Mireille CAZIN, conseiller communautaire, élue 7ème vice-présidente et la déclare installée ;

- **DE PROCLAMER** Monsieur George DUMAS, conseiller communautaire, élu 8ème vice-président et le déclare installé ;

- **DE PROCLAMER** Monsieur Rodolphe HAREAU conseiller communautaire, élu 9ème vice-président et le déclare installé ;

- **DE PROCLAMER** Madame Annabelle QUENTEL, conseiller communautaire, élue 1er conseiller délégué et la déclare installée ;

- **DE PROCLAMER** Monsieur Benoît SOHIER, conseiller communautaire, élu 2ème conseiller délégué et le déclare installé ;

Le secrétaire de séance
Vincent DAUNAY
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé